

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 30 (1885)
Heft: 6

Artikel: Gestion militaire fédérale en 1884 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gestion militaire fédérale en 1884.

(Suite.)

Etat-major général.

Il y a eu cette année trois cours pour les officiers de l'état-major général et un cours pour les secrétaires d'état-major.

Le premier cours d'état-major général, soit l'école d'état-major général II, prescrite par la loi, a duré six semaines et a été suivie par les capitaines et les majors de l'état-major général qui avaient pris part avec succès au premier cours, ainsi que par des officiers de même grade des autres armes. Le nombre des élèves s'est élevé à 10 officiers de l'état-major général, plus 1 officier d'infanterie, 1 de cavalerie, 1 d'artillerie et 1 du génie.

Le second cours a duré 1 mois, dont 1 semaine consacrée à un cours préparatoire théorique et les 3 autres à un voyage d'état-major destiné à des travaux d'état-major et de tactique, sur la base de suppositions stratégiques.

Ce cours a été suivi par 2 lieutenants-colonels, 7 majors et 4 capitaines de l'état-major général. 1 officier d'administration et 1 vétérinaire ont été attachés à ce voyage d'état-major.

Le troisième cours a duré 4 semaines. Il avait pour but de perfectionner les officiers supérieurs de l'état-major général et les instructeurs d'infanterie et d'artillerie appartenant à ce corps, dans l'histoire de la guerre, la mobilisation, les concentrations et les opérations de l'armée. Il a été suivi par 2 colonels, 2 lieutenants-colonels, 5 majors et 1 capitaine de l'état-major général et par 1 lieutenant-colonel d'artillerie.

Le cours des secrétaires d'état-major a duré 3 semaines et il a été suivi par 1 secrétaire d'état-major et par 14 sous-officiers et soldats de différentes armes, qui désiraient entrer dans le corps. A la clôture du cours, 11 élèves ont été proposés pour la nomination et 2 l'ont été dans le courant de l'année, après avoir subi un nouvel examen.

Travaux de subdivision.

Ces travaux prévus à l'article 75 de l'organisation militaire ont été suivis, pendant un temps plus ou moins prolongé, par 11 officiers de l'état-major général, 7 de la section des chemins de fer et 1 officier d'administration.

Six officiers ont fait leur service dans les cours de répétition des divisions et des brigades auxquelles ils appartiennent en vertu de la répartition de l'armée. 16 officiers ont suivi ces manœuvres avec des missions spéciales.

Cinq officiers ont pris part à des cours de répétition d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie, et 7 ont été employés comme instructeurs dans les écoles de différentes armes.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les 8 officiers de l'état-major général qui appartiennent au corps d'instruction de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie.

Infanterie.

Ainsi que cela résulte du message sur le budget de 1884, le transfert des écoles de tir centralisées pour sous-officiers, dans les arrondissements de division, a fait réduire à deux le nombre des écoles de recrues par division. Cette mesure n'a pas pu être exécutée cette année dans la VIII^{me} division, ensorte que, comme précédemment, il y a eu 2 écoles à Coire et 1 à Bellinzone. Les recrues instituteurs ont pris part à la seconde école de recrues de Lucerne, où, avec un effectif de 192 hommes, ils formaient une seule compagnie. L'école des recrues armuriers a eu lieu à Zofingue.

Il a été instruit 64 hommes de plus qu'en 1883. 740 hommes ont été transférés dans les carabiniers, 2,085 hommes (1883 = 2,348) ont reçu des cartes distinctives de bons tireurs, et 1,085 recrues de fusiliers (1883 = 997) ont reçu la marque distinctive de bons tireurs.

L'école complémentaire a été suivie par 417 hommes = environ 4 % (1883 = 4,2 %), la plupart dans la II^{me} division (8,1 %) et dans la VIII^{me} division (7,1 %), le moins dans la I^{re} division (1,4 %) et dans la VI^{me} (1,7 %).

L'effectif considérable des écoles de recrues fit craindre un moment que, par suite de la formation de classes d'instruction trop fortes, l'instruction individuelle de l'homme en souffrirait. Cette crainte n'était pas sans fondement, car les instructeurs ont dû mettre tous leurs soins et toute leur activité à contribution pour obtenir, au moins approximativement, la même précision dans les exercices que celle à laquelle on parvenait précédemment dans les écoles de recrues à effectif plus réduit. Il résulte néanmoins de tous les rapports que l'instruction a été notablement secondée par les sous-officiers qui avaient pris part aux écoles de sous-officiers, et que l'on pourra compter encore davantage sur leur concours à l'avenir. Les rapports sont unanimes pour reconnaître l'avantage particulier qui en résultera, lorsque les unités posséderont tous les éléments nécessaires pour contribuer au développement tactique des cadres et des recrues.

Le grand nombre de recrues dans une école, et l'expérience qui avait été faite précédemment que le programme du tir à conditions, tel qu'il est exigé par l'instruction du tir, ne puisse pas être parcouru à fond, ou ne puisse l'être qu'au préjudice des autres branches d'instruction du service de campagne, ont engagé notre département militaire à faire exécuter, à titre d'essai, les exercices de tir, dans une école de recrues de chacun des arrondissements de division,

suivant un programme qui réduisait d'une part les exercices du tir à conditions, et qui permettait d'autre part à toutes les recrues de se perfectionner au tir individuel dans les exercices du service de campagne.

La comparaison qui a été faite entre les résultats de tir obtenus dans les deux écoles a démontré que, dans les écoles où les exercices de tir avaient eu lieu suivant l'ancien programme de l'instruction de tir, les résultats étaient non seulement restés les mêmes, mais étaient encore meilleurs dans divers exercices, tandis que dans le tir à conditions, avec réduction des exercices, les résultats avaient été inférieurs, dans quelques exercices, à ceux que l'on obtenait précédemment. Le temps que l'on gagnait et que l'on pouvait ainsi employer à augmenter l'instruction du service de campagne, et l'avantage que l'on retirait de pouvoir faire tirer toutes les recrues à toutes les cibles prescrites, ne s'obtenaient ainsi qu'au préjudice de la précision dans le tir à conditions. Si un premier essai ne suffit naturellement pas pour se former un jugement définitif, il était cependant facile de voir que la progression des exercices était trop difficile et trop peu facilitée avec ce programme d'essai. On a profité de cette expérience dans l'établissement du programme de tir qui doit être mis à exécution, à titre d'essai, dans les deux écoles de l'année 1885, et ce n'est que lorsque les résultats de l'instruction, pendant l'année prochaine, seront connus, que l'on pourra juger s'il y a lieu de revenir à l'ancien programme de l'instruction de tir ou quels changements il sera nécessaire de faire subir au programme d'essai actuel.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Les *Théories dans les chambres*, deuxième volume. Education militaire.
2^e édition. Prix : 1 fr. 25 relié toile anglaise.

Le deuxième volume des *Théories dans les Chambres*, dont nous avions annoncé la publication il y a quelque temps, a trouvé auprès du public militaire le bon accueil qui lui était dû, et la deuxième édition que la librairie Henri Charles-Lavauzelle met aujourd'hui en vente, prouve d'une façon péremptoire la valeur et le succès de ce livre appelé à rendre de grands services dans l'armée. Rappelons, en effet, que l'auteur, le capitaine Heumann, a consacré ce deuxième volume à l'*instruction militaire* du soldat et que la *progression des théories*, qu'il a su faire d'une façon judicieuse et intelligente, constitue une innovation que tous les officiers ont pu apprécier à sa juste valeur.

La Société de Londres, par le comte Paul Vasili (1 volume grand in-8, prix 6 francs). — Bureaux de la *Nouvelle Revue*, 23, boulevard Poissonnière, Paris.

Le comte Paul Vasili, qui avait commencé l'étude de la société